

Consultations pré-budgétaires du Québec 2011-2012

« Tournés vers l'avenir ! »

Ou comment un gouvernement œuvre au recul

du droit des femmes à l'égalité

Mémoire déposé par la Fédération des femmes du Québec

Appuyé par

L'R des centres de femmes

La Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec

Janvier 2011

Depuis maintenant plus de quinze ans, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) s'insurge contre la dominance de la pensée néolibérale dans le développement des politiques gouvernementales. Nous avons fait le constat à maintes reprises, et l'avons par le fait même souligné plusieurs fois aux gouvernements, que le marché laissé à lui-même ne favorise pas le droit des femmes à l'égalité. Or, dans ses consultations prébudgétaires 2011-2012, le ministère des Finances utilise le prétexte d'un retour vers l'équilibre budgétaire qui ne peut s'effectuer que par un «contrôle serré des dépenses» pour accentuer les politiques néolibérales dévastatrices de son gouvernement, sacrifiant les droits des femmes du Québec sur l'autel de la réduction de la dette et de la performance strictement économique.

Des politiques planifiées de laisser-aller économique niant les droits humains et ceux des femmes en particulier

Déclin démographique, crise économique menant à une crise des finances publiques, vieillissement de la population, ampleur de la dette, concurrence de plus en plus dure avec les pays asiatiques, l'omniprésence du discours néolibéral¹ présente une vision apocalyptique, axée sur les impératifs présumés d'une économie au discours unique. Il est assez inquiétant d'observer que le Québec bat au rythme accéléré de la globalisation. Le gouvernement québécois s'inscrit clairement dans cette perspective néolibérale qui prône le rétrécissement du rôle de l'État, n'hésitant pas à mettre en œuvre les trois dogmes de la sacrosainte trinité de la « nouvelle » économie mondiale, soit : la libéralisation, la privatisation et la déréglementation. lci comme partout dans le monde, on assiste à la mise en péril du bien commun et à sa marchandisation² et à une fermeture des gouvernements à assumer leur rôle et leurs responsabilités d'application et de respect des droits humains. En adhérant au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels en 1976, le Québec s'est pourtant engagé à respecter, protéger, promouvoir et mettre en œuvre tous les droits qui y sont reconnus dont celui « de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Il s'est également engagé à agir en ce sens « au maximum de ses ressources disponibles ». Voici, à notre avis, l'enjeu du budget 2011-2012 du gouvernement du Québec.

_

¹ « Le néolibéralisme est une théorie économique selon laquelle le marché, libéré de toute contrainte et laissé à lui-même, réglerait tous les problèmes que la société rencontre tant au niveau local que mondial. Cette théorie économique a profité de la mondialisation pour s'étendre à toute la planète. Le phénomène se nomme : la globalisation. Les néolibéraux sont hostiles à la plupart des interventions de l'État dans l'économie (sauf s'il s'agit de l'armée ou de la police). Ils sont pour le libre-échange entre les pays, sans tenir compte des inégalités des richesses qui faussent le jeu. Ils sont contre les syndicats et les lois qui favorisent le droit d'association. Ils considèrent les dispositifs de protection sociale (assurance hospitalisation, assurance-chômage, aide sociale, assurance maladie, etc.) qu'offre l'État comme un vol dont ils sont victimes. Ils veulent réduire les impôts. Les néolibéraux croient que l'État est un frein au développement. Ils soutiennent que la réglementation est un obstacle à l'efficacité et à la rentabilité. » Réf. : ATTAC-Québec, Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun, Les fascicules des BIC (Brigades d'information citoyenne), 2005.

² Cette section représente un extrait du *Cahier de revendications* de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes.

Malgré les avancées en matière de droits des femmes durant les dernières années, les femmes continuent à subir les effets conjugués des inégalités et discriminations sexistes, effets reconnus par le gouvernement du Québec dans la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'apprête d'ailleurs à revoir. En effet, depuis son élection, le gouvernement réitère régulièrement son engagement envers l'égalité de fait, allant jusqu'à inclure l'égalité entre les femmes et les hommes comme un fondement à la justice dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne pour mieux garantir ce choix de société. Mais, pour la FFQ, cet engagement doit se traduire à toutes les échelles de l'action gouvernementale, surtout dans les orientations budgétaires, carrefour des choix de société, car celles-ci structurent les priorités gouvernementales. Or, une analyse féministe du document déposé par le ministre des Finances confirme les craintes: en servant une vieille recette de hausse des tarifs, de réduction des dépenses et la poursuite des privatisations, le gouvernement ferait reculer la justice et le droit des femmes à l'égalité. Le gouvernement du Québec s'est engagé à analyser tout programme ou loi en fonction de critères différenciés selon le sexe, afin d'assurer que ces programmes ne soient pas discriminatoires envers les femmes, qu'ils n'accroissent pas les inégalités et qu'ils contribuent à éliminer les injustices. Or ce n'est pas l'orientation qui est proposée par le ministre des Finances. Le document de consultation ne réfère même pas aux objectifs d'égalité dans les rapports sociaux entre hommes et femmes.

De plus, malgré plusieurs statistiques jugées optimistes par le ministère des Finances dans son document de consultation, d'autres indices, évidemment absent de ce document, permettent de constater que la crise économique a alourdi le problème de la pauvreté au Québec. Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a effectué une compilation qui montre une augmentation de 30 % du nombre de femmes ayant fréquenté un des grands refuges de Montréal entre l'hiver 2008-2009 et l'hiver 2009-2010³. Dans son *Bilan faim 2010*, Banques alimentaires Canada évoque une augmentation de 12,3 % du nombre de personnes ayant eu recours au programme de dépannage alimentaire au Québec entre mars 2009 et mars 2010⁴. De l'avis de la FFQ, les questions posées par le ministère des Finances dans son document de consultation ne servent qu'à le conforter dans son ambition du retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 et de sabrer dans le bien commun et les valeurs chères aux Québécois-e-s. La FFQ refuse de se plier à ce dogme.

Le gouvernement a une crise financière à gérer en raison de son entêtement à rester dans une logique néolibérale. Il a consenti des milliards de dollars en baisses d'impôt des particuliers ces dernières années, se prive des revenus miniers et a baissé les impôts des entreprises à un tel point qu'ils sont plus bas qu'aux États-Unis. De plus, il a laissé cours à de la corruption dans l'attribution de contrats gouvernementaux, augmentant ainsi le coût des travaux publics. À la place d'instaurer enfin une réforme progressive de la fiscalité, le ministre propose des moyens régressifs pour redresser les finances publiques et renonce aux options plus équitables, viables et solidaires comme l'augmentation des impôts des entreprises et des particuliers aisés financièrement.

³ RAPSIM, Tableaux d'occupation des refuges 2008-2009 et 2009-2010.

⁴ Banques alimentaires Canada, *Bilan faim 2010*, novembre 2010, p. 30.

Recommandation 1 : Faire une consultation réelle qui permet d'explorer toutes les possibilités de redressement des finances publiques ainsi que la possibilité de l'étaler sur une période plus longue.

La situation des femmes au Québec en 2011 : loin d'avoir la coupe aux lèvres

Les femmes continuent à subir les effets négatifs de la division sexuelle du travail (payé et non payé) et d'une hiérarchisation sociale et économique de cette division. Cela se traduit par le fait que rares sont les femmes dans le premier quintile des revenus ou celles qui se trouvent dans la catégorie des possédants. Qu'il existe encore de larges écarts entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines clés au Québec. Que les gains moyens des femmes qui occupent un emploi sont toujours considérablement plus bas que ceux des hommes. Que les femmes représentent une fraction disproportionnée de la population ayant un faible revenu et qu'elles sont aussi beaucoup plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel et dans des emplois précaires. Qu'elles ont moins accès à la syndicalisation. Que la majorité des femmes au travail continuent d'occuper des emplois à prédominance féminine. Que, bien qu'en moyenne les femmes immigrantes soient plus instruites que les autres Québécoises, elles aient beaucoup de difficultés à trouver un emploi qui leur permet d'utiliser leurs compétences. Que les femmes racisées et immigrantes connaissent un taux de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne des Québécoises. Que les femmes font plus que leur part dans les soins aux personnes (enfants, ainés-es et en perte d'autonomie). Que les femmes arrivent à leur retraite plus pauvres que leurs conjoints. Que les femmes sont les premières à être pénalisées par la hausse des tarifs qui frappent plus lourdement les ménages à revenu faible et modeste. Soulignons que parmi les groupes défavorisés, il y a des « plus défavorisées ». Les femmes autochtones se retrouvent trop souvent dans un état de pauvreté abjecte. Les femmes immigrantes ou racisées⁵ sont particulièrement susceptibles de vivre des situations de pauvreté étant discriminées sur le marché du travail. Les femmes handicapées se heurtent, elles aussi, à de nombreux obstacles pour trouver un emploi. Les femmes âgées et les femmes seules sont les citoyennes les plus touchées par la pauvreté.

La liste des mesures antisociales ayant des effets néfastes sur les femmes du Québec n'en finit plus de s'allonger, celles du dernier budget en tête de liste : instauration de la contribution santé ; menace de l'arrivée d'un ticket modérateur ; augmentation des tarifs d'électricité – un des services publics qui hausse le plus souvent ses tarifs, mais qui fait état de profits faramineux année après année; dégel des frais de scolarité; hausse des tarifs en transport en commun; hausse des cotisations à l'assurance médicaments , restrictions dans l'accès aux services d'aide juridique; pénurie persistante de logements à bas loyers, etc.

Budget après budget, on privilégie les partenariats public-privé (PPP). Avec la formule des fonds publics/privés, le gouvernement a tendance à abdiquer son pouvoir de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, ce qui soulève de sérieuses questions sur la démocratie. Bref, les stratégies de privatisation ne cessent de se multiplier et de dévoiler leurs multiples facettes. Nos

-

⁵ Issues d'une minorité visible.

services publics se dégradent; leur accessibilité, leur gratuité et leur qualité sont constamment menacées. Ce virage accéléré vers la droite a aussi pour conséquence la précarisation et la détérioration des conditions de travail, particulièrement pour les femmes. Leur privatisation rend plus difficile l'accès à ces services pour les femmes et leurs enfants et les forcent souvent à assumer elles-mêmes ces services dans la sphère domestique.

Les revenus de l'État : rejeter les hausses des tarifs, la privatisation des services publics et des taxes sur la consommation

Le document de consultation du ministère des Finances mentionne que «Le budget de mars 2010 a été un budget déterminant où le gouvernement a effectué des choix importants pour l'avenir du Québec. Des gestes difficiles, mais incontournables, ont été posés afin d'assurer la pérennité et la qualité de nos services publics». Selon la FFQ, la gravité de la crise économique qui a mené le gouvernement du Québec à faire ces «choix importants» est le fruit de décisions gouvernementales antérieures qui en a aggravé les effets et qui ont un but précis, réduire la taille de l'État et justifier le recours croissant à la privatisation et la tarification des services publics. Les baisses successives d'impôts depuis l'année 2000 privent le gouvernement de plus de 5 milliards\$ par année, le montant que l'État québécois affirme devoir couper dans ses dépenses d'ici 2013-2014. De plus, si le gouvernement établissait un équilibre entre les impôts des particuliers et les impôts des entreprises, qui engrangent des millions et des milliards de profits annuellement, ce que la forte majorité des particuliers ne connaissent pas comme réalité, la situation des finances publiques serait autre à l'heure actuelle.

Nous convenons que si l'on veut s'attaquer au déficit, il faut examiner les possibilités d'accroître les revenus de l'État. Mais il faut les regarder toutes, et les évaluer en fonction de leur équité envers les différents groupes de la population et des entreprises, ainsi que leur impact sur le fonctionnement de l'économie. Or, au départ, le gouvernement rejette toute approche autre qu'une hausse des taxes à la consommation, de certains tarifs et la privatisation grandissante des services publics.

Des alternatives fiscales plus justes, solidaires et égalitaires

Dans son document de consultation, le gouvernement tente de nous convaincre de sa marge de manœuvre financière très limitée. Or, sa marge de manœuvre financière «très limitée» découle de choix politiques délibérés, entre autres les baisses d'impôts et le refus d'imposer les entreprises. Pourtant, l'État retirerait des revenus importants de ces pratiques solidaires et redistributives. À l'instar de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics dont la FFQ est un membre actif, nous faisons la promotion d'alternatives fiscales et économiques que l'État peut mettre de l'avant afin de remplir ses obligations.



Recommandation 2: Effectuer une refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus⁶

A- R ÉI	NSTAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS	
Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent récupéré (par année)
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers*	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions \$
B- R É1	TABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS	DES ENTREPRISES
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles exemple de l'industrie minière*	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
C- Lui	TER CONTRE LA FRAUDE	
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *	600 millions
D- CES	SSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBL	ics
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$

⁶ Réf.: Fédération des femmes du Québec, <u>www.ffq.qc.ca</u> et L'R des centres de femmes du Québec, <u>www.rcentres.qc.ca</u>

15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 %
		d'économie
E- R É	FORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT	
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	300 millions \$
	TOTAL PROJETÉ**	Environ 9 milliards
		par année

^{*} Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinions, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition. ** Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.

Les orientations budgétaires actuelles et leurs effets sur les femmes du Québec

Dans son document de consultation, le ministère des Finances assure vouloir préserver les acquis en santé et en éducation. Or, ses actes font preuve d'une toute autre volonté.

La privatisation en santé et services sociaux : un virage dangereux pour la santé

Une privatisation sournoise est commencée depuis longtemps : des soins dentaires aux examens de la vue en passant par les services diagnostic et les médicaments. Nous payons de plus en plus cher pour avoir accès à ces services. Les appels à la privatisation accrue de notre système de santé se sont multipliés depuis une dizaine d'années au Québec. Une privatisation agressive a maintenant pris le relais : mise en commun de plusieurs services (donc disparition), réduction de la taille d'administration du réseau, ouverture de cliniques privées, d'agences privées de soins infirmiers, de centres d'accueil privés pour personnes âgées en perte d'autonomie, établissement de partenariats public-privé, etc7.

Pour mieux justifier cet appel au privé, on invoque tous « les scénarios catastrophes » : le vieillissement de la population, les nouvelles technologies, la croissance effrénée des coûts et la disette des finances publiques. Le système public serait en faillite; seul le recours au privé pourra le sauver⁸. Et on cherche aussi à nous faire croire qu'un financement stable du système de santé passerait par une place du privé grandissante, l'imposition des tarifs ou des tickets modérateurs aux usagères et usagers et que tout cela améliorerait la performance et l'accessibilité du réseau. Or, toutes ces mesures, qui sont loin de préserver les acquis, rendent l'accès au système de santé de plus en plus inégalitaire.

Dans son document de consultation, le gouvernement vante son initiative de partenariat public-privé avec la Fondation Chagnon dans le domaine social. Avec cette formule des fonds publics/privés, le gouvernement

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

a tendance à abdiquer son pouvoir de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, ce qui soulève de sérieuses questions sur la démocratie. C'est le cas, entre autres, lors de la création de ce nouveau fonds de 400 millions de dollars sur dix ans visant à intervenir auprès des « jeunes enfants en situation de vulnérabilité ». En effet, bien que d'importantes sommes d'argent proviennent de sources privées (25 millions), un important pourcentage des sommes investies provient également de fonds publics (15 millions) puisés à même les poches des contribuables. Dans cette perspective, ne serait-il pas juste et raisonnable que l'élaboration des programmes et les objectifs qu'ils veulent poursuivre ne soient pas laissés exclusivement à la discrétion des partenaires privés? On a beau affirmer que les orientations du Fonds pour le développement des jeunes enfants sont en concordance avec la mission du ministère de la Famille, il n'en demeure pas moins que, comme ce sont les familles pauvres qui sont prioritairement visées par les interventions qu'on entend mettre de l'avant, le ministère manque à sa responsabilité de répondre aux besoins de l'ensemble des familles québécoises par l'universalité de ses mesures. Pour sa part, la mission de la Fondation Chagnon est claire : elle vise notamment à « contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie ». Or, le fait d'associer la pauvreté à la maladie plutôt que de travailler à l'élimination des causes structurelles de la pauvreté est problématique.

Des coûts transférés aux femmes

Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles paient cher le prix du désengagement de l'État. La privatisation du système de santé et des services sociaux, ce sont les femmes qui en ont payé le prix et qui continuent d'en payer le prix que ce soit en tant qu'usagères, proches aidantes ou travailleuses.

En tant qu'usagères des soins et services, les femmes sont particulièrement affectées par la privatisation parce qu'elles font un usage plus fréquent du système de santé : contraception, grossesse, accouchement, dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, etc. Les femmes qui recourent plus régulièrement aux services de santé pour elles et leurs enfants subissent la dégradation de ces services, en raison du manque d'équipement ou de personnel et en raison des longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous⁹. Lorsque le système fait défaut, ce sont généralement les femmes qui prennent en charge les personnes laissées pour compte, au détriment de leur santé et de leur autonomie économique. Elles représentent 75 % des proches aidantes. Elles sont nombreuses à réduire leurs heures de travail ou même à quitter leur emploi à cause des soins qu'elles prodiguent.

En outre, les femmes constituent 80 % de la main-d'œuvre dans le réseau de la santé, des services sociaux et dans le milieu communautaire¹⁰. Les coupes dans le système public transforment l'organisation du travail et suscitent surcharge de travail, stress et *burn-out*. Par ailleurs, les groupes de femmes et les groupes communautaires subissent une pression grandissante pour pallier les manques du système public. Ces organismes sont tiraillés entre leur mission de changement social et de défense des droits et la nécessité de répondre aux besoins criants de personnes laissées abandonnées par le système public.

⁹ Ibid., p. 15

¹⁰ Nous sommes le cœur et les bras du système de santé, affiche du Réseau des tables de groupes de femmes, 2007,

De nombreux obstacles aux études

Actuellement, plusieurs personnes qui ont la capacité et la volonté d'étudier au postsecondaire sont contraintes de mettre un terme à leurs études, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se les payer. Au Québec, les frais explosent! Le gouvernement prévoit de les augmenter de façon importante dès 2012, alors qu'une augmentation annuelle est déjà en cours. En **éducation**, l'imposition croissante de frais et tarifs touche plus durement les femmes, notamment parce que leurs revenus pendant et après leurs études sont moins élevés que ceux des hommes. Ainsi, le revenu brut moyen de la population étudiante postsecondaire est de 9 730 \$ par année pour les hommes et de 8 762 \$ par année pour les femmes. Pour la population active détentrice d'un diplôme postsecondaire autre que le baccalauréat, le revenu annuel moyen est de 30 000 \$ pour les femmes et de 42 000 \$ pour les hommes. En outre, les femmes, ayant plus recours à l'aide financière aux études que les hommes, verront les frais d'intérêt de leur dette s'ajouter au coût initial de leur scolarité. Notons également que leur revenu moins élevé risquera de prolonger leur période de remboursement et donc d'accumuler des frais d'intérêt.

Les coupures et le sous-financement de l'éducation touchent également les femmes dans la mesure où elles constituent 70% des travailleuses de ce secteur et sont donc les premières à voir leurs conditions de travail se dégrader.

La hausse des frais de scolarité ou des frais connexes n'affecte pas seulement les études postsecondaires. Depuis le début des années 2000, les frais exigés aux parents à la rentrée ou en cours d'année scolaire au primaire et au secondaire ont connu une augmentation constante et importante (services de garde, journées pédagogiques, sorties, activités spéciales, etc.). Par exemple, pour une famille avec trois enfants (dont deux au primaire et un au secondaire), la facture peut facilement excéder 1000 \$ pour une année scolaire. Si une telle somme peut représenter un « agacement » pour une famille de condition sociale moyenne, elle est un véritable fardeau pour les familles de condition sociale modeste et les monoparentales.

Dans un tel contexte, l'éducation est davantage perçue comme un bien privé plutôt que comme un bien public, auquel toute personne a droit. Il est donc important de réaffirmer que l'éducation est un droit social universel qui comprend aussi bien la formation générale que la formation professionnelle ou technique.

Recommandation 3 : L'arrêt et l'interdiction de la tarification des services publics.

Recommandation 4 : L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics, entre autres en santé et en éducation. Nous voulons des services publics de gualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.

Recommandation 5 : De plus, nous exigeons que le budget 2011-2012 n'adopte pas de nouvelles mesures aussi régressives que le budget précédent, mais aussi qu'il retire celles du dernier budget, en particulier :

- L'accélération de la hausse des frais de scolarité à partir de 2012 ;
- -La hausse des tarifs d'électricité à compter de 2014 :
- -La contribution santé de 25\$ en 2010, 100\$ en 2011 et 200\$ en 2012, peu importe le revenu des personnes ;
- -Toutes compressions budgétaires ayant un impact sur la qualité et l'accessibilité des services publics et programmes sociaux.

Une véritable lutte contre la pauvreté

La FFQ a été très claire sur sa déception concernant le second plan de lutte contre la pauvreté appelé *Le Québec mobilisé contre la pauvreté* ainsi que face au budget de l'an dernier. Nous sommes d'avis que pour lutter contre la pauvreté, il faut y investir. Plus haut, nous avons proposé plusieurs moyens pour l'État de se doter de revenus supplémentaires autrement qu'en tarifant les services publics et en haussant les taxes à la consommation. La crise ainsi que l'adoption du budget représentent des moments opportuns pour contrer les mesures régressives mises de l'avant depuis un certain nombre d'années par les gouvernements et pour mener une réelle lutte acharnée contre la pauvreté et la précarité et promouvoir les droits humains, notamment l'intégration en emploi des personnes nouvellement immigrées, les autochtones, les membres des communautés culturelles, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et d'autres groupes discriminés. Par ailleurs, la non-reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrantes entraîne, en plus des coûts sociaux pour les personnes et les familles concernées, des coûts pour le gouvernement. Que ce soit parce qu'elles ont davantage recours à l'aide sociale ou parce qu'elles occupent des emplois peu payés, le gouvernement y perd très certainement en expertise et en revenus.

Alors que le gouvernement a annoncé en 2009 l'élargissement de la Loi sur l'équité salariale, dans son budget de 2010-2011, à peine un an plus tard, il annonce l'abolition de la Commission sur l'équité salariale, chargée de l'application de la loi. Cela déstabilise la Commission, au moment même où elle a besoin de toutes ses forces pour faire respecter la date limite du 31 décembre 2010 (mise en vigueur de l'équité salariale pour les entreprises concernées). Ce choix d'abolition et de transfert des activités de la Commission, justifié par des arguments supposément budgétaires, va à l'encontre des intérêts des femmes et de leurs droits. Pour assurer l'application de la loi, il faut une commission forte et indépendante avec des budgets et des ressources. En plus de menacer la poursuite des travaux entamés, l'abandon de cette expertise met en danger l'atteinte de l'équité salariale pour les femmes. Les économies de bouts de chandelles que représenteraient un transfert à la Commission des normes du travail ou à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse sont dérisoires.

Recommandation 6 : Investir dans la lutte contre la pauvreté et la justice économique pour les femmes :

- En éliminant les catégories à l'aide sociale. En haussant minimalement toutes les prestations de sécurité du revenu et d'aide financière de toute sorte au niveau de celles des personnes avec contraintes sévères à l'emploi. En compensant les coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.
- En augmentant le salaire minimum à 10.69\$ de l'heure afin que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté en atteignant le niveau du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt.
- En exemptant d'impôt toutes les personnes en deçà du seuil de sortie de la pauvreté.
- En ajoutant au revenu gagné par les personnes, au-delà de la MPC, un supplément qui leur permet de s'approcher du seuil de sortie de la pauvreté. En assurant la gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).
- En exemptant totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales.
- En augmentant l'offre de places en garderie à tarif réduit.
- En amorçant un grand chantier de construction de logements sociaux.
- En augmentant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
- En adoptant une politique en itinérance.
- En maintenant la Commission sur l'équité salariale.
- En investissant dans les services publics, l'économie sociale, les coopératives et les organismes communautaires.
- En renforçant la mise en application des mesures d'accès à l'égalité (Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique), du Programme d'obligation contractuelle dans le secteur privé (POC) et de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics, en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des autochtones.
- En reconnaissant les diplômes et les compétences acquis à l'étranger.

Au sujet de l'amélioration des revenus, le Plan d'action et le budget précédent annonçaient un crédit d'impôt remboursable à la solidarité de 174 \$ par année. Ce crédit ne fait que permettre le maintien des personnes plus démunies dans la pauvreté. En effet, ce crédit, qui ne sera pas un revenu supplémentaire, ne fera qu'annuler l'effet des hausses de tarifs annoncés jusqu'à maintenant. Puisque les femmes auront plus de difficulté que les hommes à faire face aux nombreuses hausses de tarifs du dernier budget, le gouvernement, avec ce Plan d'action, consolide la discrimination. On ne lutte donc pas contre la pauvreté, on tente d'atténuer l'appauvrissement que le budget créé!

Nous profitons de cette occasion pour aborder une politique qui nous tient particulièrement à cœur. Le plan d'action pour mettre en œuvre la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* de 2007-2010 était accompagné d'un budget annuel de huit millions dollars. Présentement en commission

parlementaire pour le nouveau plan d'action et devant la volonté de compresser les dépenses gouvernementales, nous craignons la diminution du budget alors qu'il devrait être augmenté. Or, le budget associé au plan, déjà minime, permet, entre autres, la participation des femmes aux instances décisionnelles et le soutien aux services d'emplois spécifiques pour les femmes. Qu'adviendra-t-il de ces mesures (et des emplois qui y sont associés) et de l'atteinte des objectifs du Plan si le gouvernement poursuit les compressions?

Recommandation 7 : Augmenter le budget de 8 millions par année pour soutenir le Plan d'action pour l'égalité.

Augmenter le bassin de travailleurs potentiels et la productivité des travailleurs québécois

Dans son document de consultation, le ministère des Finances parle abondamment de comment les Québécois-es doivent être mis-es à contribution dans les efforts nécessaires au déficit zéro d'ici 2013-2014. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le gouvernement ira chercher 31 % des sommes nécessaires dans la poche des particuliers d'ici 2014 contre seulement 7 % dans celles des entreprises. Cela représente un fardeau additionnel de près de 3,5 milliards de dollars pour les contribuables alors que les entreprises, elles, ne contribueront que d'à peine 800 millions de dollars. On demande donc aux moins nantis et à la classe moyenne de contribuer à la richesse des autres.

De plus, dans le document de consultation, le ministère parle abondamment d'augmenter le bassin des travailleurs potentiels et la productivité des travailleurs du Québec. Une recette à la sauce Lucide. Les revenus des travailleurs ne seront pas augmentés, à l'opposé des revenus des entreprises, ils paieront plus de taxes et d'impôts sans services publics accessibles.

De plus, nous sommes toujours en attente de la réforme de la Régie des rentes du Québec (RRQ). Nous avons accepté de favoriser le maintien en emploi des retraité-es dans la mesure où le régime rend cela attrayant au plan financier. Nous sommes toujours sans nouvelles à cet égard. Par ailleurs, l'un des effets de la crise est la perte ou la disparition de caisses de retraite. Pour beaucoup de femmes, ces caisses n'ont jamais existé et ce sont les contributions à la RRQ qui constituent la base de leurs économies en prévision de la retraite. Là encore, les employeurs ont des responsabilités devant l'avenir de leurs employées, c'est pourquoi nous proposons une réforme de la Régie des rentes du Québec.

La RRQ remplace environ 25 % du revenu annuel moyen sur lequel les travailleurs et les travailleuses ont cotisé. Par exemple, en 2008, la Régie des rentes du Québec a versé une rente mensuelle moyenne de 532 \$ (6384\$ par an) aux hommes et 336 \$ (4032\$ par an) aux femmes. C'est nettement insuffisant. Il faut doubler la rente à la retraite pour la faire passer de 25% à 50% du revenu de travail et augmenter le salaire couvert au même niveau que celui couvert par la CSST ou le Régime québécois d'assurance parentale.

Toutefois, afin de financer adéquatement cette amélioration et assurer l'équité intergénérationnelle du Régime, nous proposons que ces hausses entrent progressivement en vigueur et que la hausse de cotisation soit étalée sur un horizon de 7 ans.

Recommandation 8 : Investir dans la création d'emploi de qualité et rémunéré adéquatement.

Recommandation 9 : Sécuriser les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées en modifiant la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprise pour assurer le versement des argents dus aux régimes. Une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.

Conclusion

En guise de conclusion, rappelons que le document de consultation est orienté de manière à produire des conclusions conformes aux politiques néolibérales du gouvernement Charest. Les politiques proposées par le document de consultation sont les mêmes qui ont conduit aux crises financières, économiques et écologiques mondiales. À la place, de se remettre en question devant la plus importante récession depuis la Grande Dépression, le gouvernement applique la même vieille recette où l'argent public sert à édifier le capital et refiler la facture aux citoyennes et aux citoyens. Ce faisant, le gouvernement consolide les inégalités sexistes de la division sexuelle du travail. Or, le Québec ne peut aborder le budget comme un simple exercice comptable. Il doit plutôt assujettir cet exercice à son obligation d' « agir au maximum des ressources, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus » tel que lui impose le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel il a adhéré.

Résumé des recommandations de la Fédération des femmes du Québec

Recommandation 1: Faire une consultation réelle qui permet d'explorer toutes les possibilités de redressement des finances publiques ainsi que la possibilité de l'étaler sur une période plus longue.

Recommandation 2: Effectuer une refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus.

Recommandation 3 : L'arrêt et l'interdiction de toute tarification des services publics.

Recommandation 4: L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics, entre autres en santé et en éducation. Nous voulons des services publics de qualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.

Recommandation 5: De plus, nous exigeons que le budget 2011-2012 n'adopte pas de nouvelles mesures aussi régressives que le budget précédent, mais aussi qu'il retire celles du dernier budget, en particulier :

- L'accélération de la hausse des frais de scolarité à partir de 2012;
- La hausse des tarifs d'électricité à compter de 2014;
- La contribution santé de 25\$ en 2010, 100\$ en 2011 et 200\$ en 2012, peu importe le revenu des personnes;
- Toutes compressions budgétaires ayant un impact sur la qualité et l'accessibilité des services publics et programmes sociaux.

Recommandation 6 : Investir dans la lutte contre la pauvreté :

- En éliminant les catégories à l'aide sociale.
- En haussant minimalement toutes les prestations de sécurité du revenu et d'aide financière de toute sorte au niveau de celles des personnes avec contraintes sévères à l'emploi.
- En compensant les coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.
- En augmentant le salaire minimum à 10.69\$ de l'heure afin que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté en atteignant le niveau du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt.
- En exemptant d'impôt toutes les personnes en deçà du seuil de sortie de la pauvreté.
- En ajoutant au revenu gagné par les personnes, au-delà de la MPC, un supplément qui leur permet de s'approcher du seuil de sortie de la pauvreté.
- En assurant la gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).
- En exemptant totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales.

- En augmentant l'offre de places en garderie à tarif réduit.
- En amorçant un grand chantier de construction de logements sociaux.
- En augmentant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
- En adoptant une politique en itinérance.
- En maintenant la Commission sur l'équité salariale.
- En investissant dans les services publics, l'économie sociale, les coopératives et les organismes communautaires.
- En renforçant la mise en application des mesures d'accès à l'égalité (Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique), du Programme d'obligation contractuelle dans le secteur privé (POC) et de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics, en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des autochtones.
- En reconnaissant les diplômes et les compétences acquis à l'étranger.

Recommandation 7 : Augmenter le budget de 8 millions par année pour soutenir le Plan d'action pour l'égalité.

Recommandation 8 : Investir dans la création d'emploi de qualité et rémunéré adéquatement.

Recommandation 9 : Sécuriser les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées en modifiant la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprise pour assurer le versement des argents dus aux régimes. Une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.